



YWCA
CANADA

UN POINT TOURNANT
POUR LES FEMMES
A TURNING POINT
FOR WOMEN

Rapport de YWCA Canada sur la situation des femmes et des filles au Canada

Le 28 septembre marque l'anniversaire de la publication en 1970 du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*. Trente-huit ans plus tard, YWCA Canada publie son Rapport sur la situation des femmes et des filles qui révèle que, malgré tous nos progrès, il nous reste encore du chemin à faire.

Au 21^e siècle, les Canadiennes gagnent des médailles au hockey, à la lutte et à la boxe, elles sont chirurgiennes, pilotes, astronautes, PDG, juges à la Cour suprême et même, pendant un court moment, première ministre du pays. Mais plus de 50 % des femmes du Canada seront victime de violence à un moment donné de leur vie, et les femmes ne gagnent toujours que 73 cents pour chaque dollar perçu par les hommes, tandis que les mères de familles monoparentales sont encore forcées de choisir entre payer leur loyer ou nourrir leurs enfants.

Les principaux indicateurs

montrent que, dans les quelque quarante années ayant suivi notre décision en tant que nation d'examiner la condition des femmes dans notre pays, les femmes n'ont pas réussi à obtenir la complète égalité avec les hommes. Leurs progrès immenses dans certains domaines n'ont pas suffi à redresser le déséquilibre homme-femme au Canada, ni à améliorer leur condition de femmes.

Dans le rapport de la Commission royale, on déclarait avoir préparé le terrain pour une « nouvelle société, que les représentants des deux sexes bâtiront ensemble et dont ils profiteront à part égale ». Comment pouvons-nous y arriver ? Les réponses ne sont pas un mystère. De concert avec tout le mouvement de justice sociale au Canada, YWCA Canada recommande les stratégies suivantes :

- Adopter un programme national de services de garde d'enfants.

- Mettre en œuvre un plan d'action national coordonné pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles.
- Élaborer un plan national complet de réduction de la pauvreté.
- Appliquer la parité salariale à tous les travailleurs.
- Établir un programme national pour mettre fin à l'itinérance des femmes.
- Augmenter considérablement les programmes de transfert pour les mères à faible revenu.
- Créer des stratégies intergouvernementales ciblées relatives à la pauvreté des femmes autochtones et à la violence dont elles sont victimes.
- Garantir qu'au moins 50 % des candidats aux élections municipales, provinciales et fédérales sont des femmes.
- Réinstaurer le Programme de contestation judiciaire.
- Rétablir la puissance, le financement et le mandat d'égalité de Condition féminine Canada.

Les femmes travaillent plus... mais gagnent moins

La présence accrue des femmes au sein de la population active rémunérée est l'une des tendances sociales les plus importantes à s'être manifestée au cours des 25 dernières années. Les femmes jouent un rôle plus important dans le monde du travail et dans nombre de domaines professionnels.

Pourtant, des écarts considérables continuent d'exister entre les deux sexes :

- Les femmes représentent un pourcentage disproportionné de la population à faible revenu.
- Les femmes comptent pour deux tiers des personnes gagnant le salaire minimum.
- Les femmes représentent 70 % de la population active à temps partiel, ce pourcentage n'ayant guère évolué depuis le milieu des années 1970.

Hausser le salaire minimum demeure l'un des moyens les plus efficaces pour accroître le revenu des travailleuses les moins rémunérées, dont la majorité est constituée de femmes racialisées.

SOURCE: FEMMES AU CANADA : RAPPORT STATISTIQUE FONDÉ SUR LE SEXE, 2006.

À pas de tortue vers la parité salariale

Le salaire moyen des femmes demeure nettement inférieur à celui des hommes, cet écart n'ayant pas particulièrement évolué sur les dix dernières années. Des études semblent indiquer qu'il découle en grande partie de la discrimination : les emplois à prédominance féminine sont moins rémunérateurs que les emplois de valeur inférieure ou égale à prédominance masculine. Classé 25^e dans le monde, le Canada est loin d'être un leader en ce qui a trait à la représentation féminine dans les postes professionnels et techniques.

- En 2006, les femmes travaillant à temps plein toute l'année gagnaient en moyenne 36 500 \$, soit 73 % du salaire des hommes.
- Les femmes autochtones gagnent 46 % de ce que perçoivent les hommes exerçant les mêmes fonctions ; les femmes racialisées gagnent 64 % du salaire masculin.
- Les femmes touchant des prestations au titre du RPC/RRQ reçoivent 58 % du montant touché par les hommes.
- En 2004, deux tiers des femmes travaillaient comme enseignantes, infirmières ou employées du domaine de la santé, ou occupaient des postes cléricaux, administratifs ou rattachés à la vente.

La parité salariale contribuerait effectivement à redresser ce déséquilibre, mais elle est loin d'être une réalité pour la plupart des femmes. La lutte est longue et fastidieuse, et le succès nécessitera nombre d'interventions judiciaires. Il faut mettre en place des lois sur la parité salariale qui s'appliquent à toute la population active, tel que recommandé par le Comité permanent du gouvernement.

SOURCES: FEMMES AU CANADA : RAPPORT STATISTIQUE FONDÉ SUR LE SEXE, 2006 ; STATISTIQUES SUR LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE, PARU EN 2004 ; WWW.EQUALPAYCOALITION.ORG; THE HUMAN DEVELOPMENT INDEX- GOING BEYOND INCOME, (RAPPORT MONDIAL SUR L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DES NATIONS UNIES, FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE CANADA).

Brutalité de la vie dans la rue

Près d'une femme célibataire sur trois vit dans la pauvreté au Canada. Malgré des décennies passées à organiser la protection des femmes en vertu de la Charte des droits et les avancées remarquables réalisées sur le plan professionnel, le nombre de femmes sans abri ne cesse d'augmenter. Une étude récente a révélé que :

- Une femme sans abri sur cinq avait été agressée sexuellement durant l'année précédente.
 - 84 % d'entre elles souffraient d'un grave problème de santé physique.
 - 42 % d'entre elles disposaient de moins de 2 500 \$ par année pour vivre.
- La vie dans la rue est si brutale qu'elle met en péril la santé et la sécurité des femmes, et la condition des femmes sans abri est pire encore. La situation des femmes sans abri est manifestement une violation au droit à la sécurité stipulé dans la Charte. **L'itinérance des femmes est souvent**

cachée, ce qui rend le problème en grande partie invisible. Le Canada doit établir un programme national pour mettre un terme à l'itinérance des femmes, comprenant notamment un accès immédiat au logement avec soutien, des programmes d'aide pour les troubles concomitants et l'élargissement des services adaptés aux femmes pour la prise en charge des traumatismes et de la toxicomanie.

SOURCES: LE REVENU DES CANADIENS, STATISTIQUE CANADA, MAI 2008 ; SISTERING & STREET HEALTH, WOMEN AND HOMELESSNESS BULLETIN, JUIN 2008.

Le combat en-dessous du seuil de pauvreté... avec des enfants !

Étant donné l'augmentation spectaculaire du nombre de femmes dans la population active au cours des trente dernières années, le nombre de mères actives atteint aujourd'hui un record au Canada. Mais les familles monoparentales dirigées par une femme continuent d'avoir des difficultés à joindre les deux bouts.

- En 2004, plus des deux tiers des mères seules avaient un emploi, comparé à moins de la moitié en 1976.
- Quelque 36 % des familles ayant une femme à leur tête disposent de revenus se situant sous le seuil de la pauvreté (SFR après impôt) par rapport à seulement 15 % des familles monoparentales dirigées par un homme et à 9 % des familles à deux parents ayant des enfants.
- En 2006, 43 % de tous les enfants de famille à faible revenu vivaient avec leur mère seulement.

Des études récentes ont montré que le taux de pauvreté augmente chez les familles racialisées et que la pauvreté persiste au sein des femmes autochtones. **Les femmes, qui vivent dans la pauvreté, ont besoin d'un plan national et complet de réduction de la pauvreté comprenant notamment un soutien considérable direct du gouvernement fédéral pour qu'elles puissent élever leurs enfants.**

SOURCE: FEMMES AU CANADA : RAPPORT STATISTIQUE FONDÉ SUR LE SEXE, 2006.

Les services de garde des enfants sont d'une importance capitale dans la vie de la population canadienne

Comme l'a si bien exprimé Madame la juge Rosalie Abella de la Cour suprême du Canada, les services de garde constituent « la rampe d'accès à l'égalité ». Étant donné que 70 % des mères canadiennes ayant des enfants âgés de 3 à 5 ans font partie de la population active rémunérée, ce pourcentage représentant plus du double de celui de 1976, la garde des enfants n'est pas la préoccupation des femmes seulement, mais au contraire celle de tous les Canadiens. Malgré l'importance accrue du rôle des hommes, les femmes continuent de s'occuper pour la majeure partie de la garde des enfants, et lorsque les services de garde ne sont ni disponibles ni abordables, ce sont principalement leurs choix à elles qui s'en trouvent circonscrits.

- Sur la scène internationale, le Canada est à la traîne en matière de services de

garde d'enfants. Le pourcentage de nos dépenses pour la garde des enfants par rapport à notre PIB est le plus bas de tous les pays de l'OCDE.

- Les places réglementées en garderie répondent aux besoins de moins de 16 % des enfants canadiens.

Le Canada doit mettre en place un véritable plan national de services d'apprentissage précoce et de garde d'enfants de qualité d'ici dix ans et qu'il soit disponible pour toutes les personnes qui en ont besoin. Pour ce faire, il faut augmenter l'investissement du gouvernement fédéral, adopter des lois fédérales (reconnaissant le caractère distinct du Québec) visant à établir les conditions, critères et principes gouvernant une utilisation responsable des fonds fédéraux dans les provinces et les territoires, et améliorer les politiques de congé parental/de maternité afin qu'elles viennent compléter le programme d'apprentissage précoce et de garde d'enfants.

SOURCES: COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI DE 1984 ; OH CANADA! TROP D'ENFANTS PAUVRES ET DEPUIS TROP LONGTEMPS : RAPPORT SUR LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES FAMILLES AU CANADA », 2006, CAMPAGNE 2000.

Pas d'exception chez les jeunes : la violence contre les filles

Bien que les services pour contrer la violence juvénile soient une question prioritaire pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les discussions sur la violence ont tendance à porter sur les armes et les bandes dans les lieux publics, et à neutraliser le problème comme étant essentiellement masculin. Pourtant, l'expérience de la violence que vivent les jeunes femmes est un problème différent de celui des jeunes hommes et figure rarement dans l'ensemble des questions de violence. Les filles et les jeunes femmes âgées de 8 à 19 ans s'inquiètent davantage des agressions physiques et sexuelles, de la discrimination et du harcèlement, de la toxicomanie, de la sexualité et des problèmes hommes-femmes.

- Le taux de violence le plus élevé est parmi les jeunes femmes âgées de moins de 25 ans.
- Les agressions contre les filles

comptent pour 79 % du nombre total de cas d'agression sexuelle chez les enfants et les jeunes, et moins de 8 % de ces agressions sexuelles sont signalées à la police.

• Les jeunes femmes sont les moins enclines à signaler les incidents d'agression sexuelle à la police. Les recherches ont révélé qu'une femme adulte sur quatre sera, au cours de sa vie, victime de violence aux mains d'un partenaire intime. Comprendre les interconnexions entre les différentes formes de violence permet de voir comment elles constituent un comportement appris. **La reconnaissance du lien existant entre la violence vécue dans la jeunesse et celle que les femmes vivent plus tard dans la vie doit faire partie d'une démarche coordonnée visant un plan d'action national pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles.**

SOURCES: LA VIOLENCE FAMILIALE AU CANADA : UN PROFIL STATISTIQUE 2004, STATISTIQUE CANADA ; MESURE DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : TENDANCES STATISTIQUES 2006, STATISTIQUE CANADA.

Absence de sécurité ou violence à l'égard des femmes

La violence à l'égard des femmes est, dans le monde entier, la plus fréquente et la plus persistante des violations des droits de la personne, et le Canada ne fait pas exception. Le gouvernement fédéral estime que les coûts de la violence faite aux femmes s'élèvent chaque année à 1,1 milliard de dollars en frais médicaux directs, et à quatre milliards par année si l'on tient compte des frais de justice criminelle, des services sociaux et de la perte de productivité.

- Les femmes, davantage que les hommes, courent le risque d'être victimes des formes les plus graves de violence conjugale, notamment de meurtre, d'agression sexuelle et de harcèlement criminel.
- Près de 40 % des Canadiennes, qui ont fait rapport d'agressions perpétrées par leur conjoint, ont dit que leurs enfants avaient été témoins de la violence et, très souvent, d'actes violents graves.
- Dans la moitié des cas de violence conjugale dont les enfants avaient été témoins, les femmes ont dit avoir craint pour leur vie.
- Le pourcentage de cas d'agression par un partenaire intime et de meurtre conjugal est plus élevé chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones ou les hommes autochtones.

Pour mettre un terme à la violence contre les femmes, il faut une réorientation sociétale majeure. L'accès à des services de garde abordables et de haute qualité accroît la capacité des femmes de créer un foyer indépendant et libre de toute violence en leur permettant de gagner un salaire stable.

Il faut établir un plan d'action national coordonné pour mettre fin à la violence faites aux femmes et aux filles, et assurer qu'il soit appliqué rigoureusement et uniformément.

SOURCES: BRIAN VALLE, THE WAR ON WOMEN, KEY PORTER BOOKS, 2007; MESURE DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : TENDANCES STATISTIQUES 2006, STATISTIQUE CANADA; POUR UNE ARCHITECTURE COMMUNAUTAIRE DE SERVICES D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS, YWCA CANADA, 2006.

La situation des femmes autochtones

Malgré l'augmentation du nombre d'organisations dynamiques de femmes autochtones et les avancées réalisées par ces dernières dans toutes les professions (communications, droit, politique, services sociaux et arts), la femme autochtone demeure marginalisée dans la société canadienne. Le nombre bouleversant de femmes autochtones à avoir été tuées ou portées disparues témoigne d'une violence envers les femmes et envers les minorités raciales qui reste profondément enracinée dans notre culture.

- Les femmes autochtones gagnent en moyenne 16 600 \$ par année, soit moins de la moitié du salaire des hommes non autochtones.
 - Les taux de violence conjugale, dont sont victimes les femmes autochtones, sont beaucoup plus élevés que chez les femmes non autochtones.
- Il faut abattre les obstacles érigés par le racisme et régler les disputes de compétence et les revendications territoriales afin d'améliorer la situation des femmes autochtones à tous les points de vue.

Le Canada doit mettre en place des stratégies intergouvernementales ciblées relatives à la pauvreté des femmes autochtones et à la violence dont elles sont victimes, qui soient élaborées de concert avec les femmes autochtones et dont les résultats soient rattachés à des mécanismes de reddition de compte envers elles.

SOURCES: FEMMES AU CANADA : RAPPORT STATISTIQUE FONDÉ SUR LE SEXE, 2006; AFAC

L'égalité devant la loi

Pour faire respecter leurs droits conformément à la loi, les femmes ont souvent eu recours à la justice. Avec l'abolition en 2006 du Programme de contestation judiciaire, qui fournissait aux Canadiennes leur seul moyen d'exercer leurs droits à l'égalité constitutionnels, la porte de la justice s'est refermée sur elles.

- Le programme permettait aux communautés marginalisées, défavorisées et minoritaires de recourir à la justice.
- Sans les fonds nécessaires pour entamer une contestation judiciaire, les mesures de protection prévues par la Charte ne peuvent être appliquées.
- Étant donné le peu d'aide juridique prévue pour les cas de justice familiale, les femmes ne bénéficient pas d'un accès équitable à la représentation juridique ni des mêmes possibilités de se défendre contre un ex-conjoint violent.

L'égalité nécessite un accès égal au système judiciaire. Il faut ré-instituer le Programme de contestation judiciaire.

SOURCES: AFAl; FAEJ.

L'amélioration de la situation des femmes nécessite que Condition féminine Canada demeure un organisme fort

En 2006, Condition féminine Canada (CFC) a connu des coupes budgétaires de 40 % et des changements de mandat ce qui a conduit à l'élimination de presque tout financement pour des projets de recherches par les associations féminines qui défendent la cause des femmes ou exercent des pressions auprès des gouvernements. La recherche et la défense des droits sont à la base des services de première ligne pour les femmes. Il faut que les organismes féminins financés par

Pas assez de femmes en charge : égalité de voix et de représentation

Depuis dix ans, sur le plan international, le Canada continue de se classer toujours plus bas au chapitre du nombre de femmes dans nos assemblées législatives.

- Nous figurons actuellement au 48^e rang dans le monde, selon l'Union interparlementaire.
 - Malgré sa prospérité économique et sa stabilité politique, le Canada compte moins de députées que la plupart des pays européens et que certains pays qualifiés de moins développés tels l'Uganda, le Rwanda, l'Afghanistan et l'Iraq.
 - À la dissolution du Parlement, la Chambre des communes ne comptaient que 64 femmes, c'est-à-dire 20,8 % des députés.
 - Les Nations Unies en sont venues à la conclusion qu'une représentation féminine de 30 % constituait le point de bascule au-delà duquel les politiques gouvernementales commencent à refléter les priorités féminines.
- Garantir un pourcentage de 50 % de candidates aux élections permettra au Canada d'atteindre un minimum de 30 % de femmes élues.**

SOURCES: LES FEMMES EN POLITIQUE AU CANADA, FEUILLET D'INFORMATION, À VOIX ÉGALES, 2008; VANCOUVER SUN, LE 5 AVRIL 2008.

CFC renseignent les administrateurs gouvernementaux et les personnes responsables des politiques sur leurs constatations; c'est ainsi qu'elles continueront à améliorer la situation des femmes.

Les principes d'égalité, d'action et de défense des droits doivent être renforcés et les coupes budgétaires imposées à CFC et à ses bureaux régionaux doivent être révoquées en vue d'instituer l'égalité pour les femmes.